

RÉFÉRENTIELS DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE DE « CYNOTECHNICIEN DE SÉCURITÉ ET DE SURVEILLANCE » de NIVEAU 4

PRÉAMBULE : modalités d'évaluation

Dans le cadre du dispositif de développement des compétences et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de compétences. En effet, les référentiels de formation ont été organisés en modules afin de respecter les compétences détaillées dans le référentiel de compétences. Ainsi, durant des mises en situation contextualisées, des études de cas et des restitutions, le collège des instructeurs / examinateurs élabore ses instructions selon 3 critères :

- connaissances techniques :

Il s'agit d'évaluer si le stagiaire possède les savoirs et les outils techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné dans le champ professionnel concerné (notamment dans la résolution de problèmes de dressage) ;

- connaissances professionnelles :

Il consiste à apprécier l'ensemble des connaissances du stagiaire (savoirs et savoir-faire) et sa bonne appréhension du futur environnement professionnel dans lequel il sera amené à évoluer (pouvant aller de la mise en place des séances de dressage spécifique à la réalisation de la conduite d'un élément lors d'une intervention) ;

- aptitudes professionnelles :

Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère essentiel au futur emploi permet d'aller au-delà de la seule appréciation des mérites antérieurs des stagiaires. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé.

L'évaluation des compétences au titre de la VAE peut être réalisée à partir de mises en situation réelles ou simulées et/ou par des études de cas. Elle s'appuie sur l'étude de la présentation de l'expérience (livret 2) et peut aussi s'appuyer sur les documents annexés, complétée par un entretien avec le jury le cas échéant.

Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de sa convocation au jury. **Il doit alors se présenter avec son matériel, son chien et au moins une équipe cynotechnique (homme-chien).** Les chiens présentés devront avoir 12 mois minimum, être classés du 1^{er} ou du 2^e groupe, ne pas appartenir aux catégories visées par la loi de 1999 sur les chiens dangereux, être à jour de vaccinations (passeport en règle), posséder une carte d'identification au nom du propriétaire, être reconnus aptes à travailler en tant que chiens de service par un vétérinaire et posséder une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire pour les dommages causés aux tiers.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TÂCHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TÂCHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 1 : ÉDUCER ET DRESSER LES CHIENS D'UN ÉLÉMENT CYNOTECHNIQUE DE PROTECTION ET D'INTERVENTION				
A.1. Éducation des chiens.	Dans le cadre de la réalisation des séances d'éducation et de dressage, le cynotechnicien de sécurité et de surveillance cherche, en vue de pouvoir réaliser ses futures missions, à développer les aptitudes naturelles de son cheptel canin et ce dans le respect des règles de sécurité et de celui des droits de l'animal.			L'ensemble des étapes est réalisé conformément à la réglementation liée à la sécurité et dans le respect des droits de l'animal.
A.1.1 : évaluation initiale des chiens.	<p>Identifier les qualités intrinsèques (psychologiques et physiques) et les éventuelles anomalies liées au développement comportemental, en mettant en place différentes situations, pour garantir la qualité de son cheptel canin.</p> <p>Établir un bilan oral et/ou écrit à sa hiérarchie au vue des appréciations, à partir des observations faites lors des mises en situations, en prenant en compte les besoins de son service.</p>	<p>Afin de confirmer le potentiel de l'animal et d'orienter son dressage futur (mordant, discipline, olfaction...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprécier ses qualités physiques et psychologiques par la mise en place de situations naturelles (ballade, jeux) ; - Apprécier ses qualités physiques et psychologiques par la mise en place lors de situations artificielles (mordant, attitude coup de feu ...). <p>Transmettre ses éléments d'appréciations en conformité avec la réglementation en vigueur.</p> <p>Émettre le cas échéant une demande de réorientation ou de remplacement du chien, en justifiant sa prise de position, pour prendre en compte les besoins de son service.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Mise en situation pratique</u></p> <p>« Par la voie de la formation » : réalisation d'un atelier pratique sur la mise œuvre du petit matériel de mordant (boudin, jambière, manchette...), avec étude comportementale de l'animal</p> <p>« Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, voire une mise en situation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les critères physiques et des prédispositions de l'animal sont vérifiés ; - les critères psychologiques et comportementaux de l'animal sont vérifiés ; - les éléments d'appréciations fournis sont judicieux et conformes ; - la prise de position sur le choix de l'animal au regard des évaluations réalisées est argumentée.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TÂCHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TÂCHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 1 : ÉDUCER ET DRESSER LES CHIENS D'UN ÉLÉMENT CYNOTECHNIQUE DE PROTECTION ET D'INTERVENTION				
A.1.2 : contrôle de la constitution des équipes cynotechniques.	<p>Assurer le bon déroulement lors des premières phases de la familiarisation, en prenant en compte le comportement des équipes cynotechniques, pour assurer la sécurité de son personnel.</p> <p>Décider du premier contact homme / chien sans prendre de risques inconsidérés, en tenant compte des observations pré établies.</p> <p>Assurer le bon déroulement lors des premières sorties en prenant en compte les observations faites lors de la familiarisation.</p>	<p>Assurer le bon déroulement de la familiarisation, en maîtrisant les différentes phases.</p> <p>Observer le comportement du binôme, afin de s'assurer de la compatibilité de ce dernier, en s'attachant aux réactions du chien.</p> <p>Décider du premier contact homme / chien sans prendre de risques inconsidérés, en tenant compte des observations pré établies.</p> <p>Assurer le bon déroulement lors des premières sorties en prenant en compte les observations faites lors de la familiarisation.</p>	<p><u>Mise en situation pratique</u></p> <p>« Par la voie de la formation » : réalisation d'un atelier pratique sur la mise œuvre du petit matériel de mordant (boudin, jambière, manchette...), avec étude comportementale de l'animal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les phases de la familiarisation sont respectées ; - le comportement du binôme est analysé ; - les réactions du chien sont correctement identifiées - les premiers contacts sont réalisés sans risques ; - l'analyse comportementale est correctement prise en compte - les premières sorties sont réalisées sans risques.
A.1.3 : éducation de base de l'animal	<p>Dispenser les bases de l'éducation (sociabilité, obéissance et dressage préparatoire) au chien, lors de séances pratiques, en prenant en compte ses attitudes et son comportement analysés lors de l'évaluation initiale, en vue de préparer son dressage futur.</p>	<p>Dispenser les bases de l'éducation, en faisant évoluer l'animal dans son futur environnement de travail.</p> <p>Assurer la sociabilisation du chien envers l'homme et ces congénères, en mettant en place des séances spécifiques.</p>	<p>« Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, voire une mise en situation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - l'observation du comportement de l'animal dans le milieu est effective. - la sociabilisation du chien envers l'homme et ces congénères est correctement réalisée.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TÂCHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TÂCHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 1 : ÉDUCER ET DRESSER LES CHIENS D'UN ÉLÉMENT CYNOTECHNIQUE DE PROTECTION ET D'INTERVENTION				
	Réduire ou effacer les comportements parasites du chien, pour garantir dans les meilleures conditions le déroulement de son dressage futur.	Réduire ou effacer les comportements parasites du chien, pour garantir dans les meilleures conditions le déroulement de son dressage futur.		- les comportements parasites ont été identifiés ; - le choix des solutions proposées est judicieux.
A.2. Dressage des chiens de son élément cynotechnique (1 à 12 équipes)	Mettre en place des séances de dressage et d'entraînement (de patrouille, d'intervention et de spécialisation) afin de veiller à la disponibilité opérationnelle de ses équipes et de lui-même, dans le respect des protocoles et techniques de dressage.		3 mises en situation professionnelle	La progression de dressage et la conduite sont adaptées, précises et effectuées en toute sécurité.
A.2.1 : Conduite et animation des séances de dressage.	Amener le chien au maximum de son potentiel dans le domaine de l'intervention / défense grâce à la maîtrise de l'ensemble des techniques de dressage. Établir le niveau initial du chien afin de définir une progression de dressage pour atteindre les objectifs fixés.	Amener le chien au maximum de son potentiel dans le domaine de l'intervention / défense grâce à la maîtrise de l'ensemble des techniques de dressage. Évaluer le niveau initial du chien pour en déterminer son potentiel. Analyser les résultats de l'évaluation, afin d'identifier les éventuels dysfonctionnements. Définir une progression de dressage, en prenant en compte les résultats du bilan initial, afin d'atteindre les objectifs fixés.	« Par la voie de la formation » Mise en situation n°1 : l'exercice de l'homme d'attaque : vêtu d'un costume d'attaque, faire mordre les chiens (exécution de gestes techniques) « Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, voire une mise en situation.	- l'application des techniques de dressage des chiens au mordant (ou frappe muselée) est conforme. - la prise en compte du niveau initial du chien est correcte. - les dysfonctionnements lors de la conduite du chien sont détectés. - la progression de dressage est cohérente
	Préparer la séance de dressage en prenant en considération tous les éléments nécessaires à sa réalisation (matériel, infrastructures...)	Préparer la séance de dressage en prenant en considération tous les éléments nécessaires à sa réalisation (matériel, infrastructures...)	« Par la voie de la formation » Mise en situation n°1 : l'exercice de l'homme d'attaque : vêtu d'un costume d'attaque, faire mordre les chiens (exécution de gestes techniques)	- les moyens (matériels / infrastructure / humains / canins) sont identifiés et réservés.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TÂCHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TÂCHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 1 : ÉDUCER ET DRESSER LES CHIENS D'UN ÉLÉMENT CYNOTECHNIQUE DE PROTECTION ET D'INTERVENTION				
	<p>Animer techniquement les séances de dressage en suivant la progression de dressage déterminée en fonction du niveau des animaux au sortir de l'éducation, afin d'assurer les missions prédéfinies.</p> <p>Adapter la progression prédéfinie en fonction des constats établis lors des séances de dressage, en communiquant en temps réel avec les maîtres de chien.</p>	<p>Animer techniquement les séances de dressage en utilisant la méthode adaptée</p> <p>Réaliser les démonstrations dynamiques avec son chien afin de présenter la finalité du dressage.</p> <p>Adapter la progression prédéfinie en adéquation avec le comportement du chien, en faisant preuve de réactivité.</p> <p>S'assurer de l'application des étapes de dressage en communiquant en temps réel, avec le maître du chien.</p> <p>Expliquer la nouvelle progression à suivre afin d'atteindre les objectifs fixés, en justifiant ces choix.</p>	<p>« Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, voire une mise en situation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les points clés sont clairement identifiés. - la pédagogie est adaptée. - les démonstrations dynamiques sont conformes aux objectifs. - l'application des règles de sécurité est contrôlée. - l'application des techniques de dressage est respectée. <p>Lors de l'entraînement et en fonction des dysfonctionnements détectés, il sera apprécié la capacité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être réactif ; - apporter des solutions aux problèmes de dressage ; - faire acquérir au chien l'apprentissage au travers des techniques de dressage ; - communiquer en temps réel.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TÂCHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TÂCHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 1 : ÉDUCER ET DRESSER LES CHIENS D'UN ÉLÉMENT CYNOTECHNIQUE DE PROTECTION ET D'INTERVENTION				
A.2.2. Dressage et conduite de son chien	<p>Dresser son chien au travers d'exercices afin de répondre aux exigences de l'emploi en tout temps et en tout lieu, en mettant en place des séances de dressage dans les domaines de l'interception / défense et de l'olfaction.</p> <p>Conduire son chien afin de maintenir le niveau de dressage atteint et de le perfectionner selon son potentiel.</p>	<p>Dresser son chien au travers d'exercices afin de répondre aux exigences de l'emploi en tout temps et en tout lieu.</p> <p>Réaliser l'entraînement continu de son chien en maîtrisant les techniques de dressage dans les domaines de l'interception/défense et de l'olfaction.</p> <p>S'assurer du maintien des niveaux techniques et opérationnels atteints.</p> <p>Perfectionner son animal par la mise en place d'exercices au plus proche de la réalité des missions demandées.</p>	<p>« Par la voie de la formation »</p> <p>Mise en situation n°2 : la conduite du chien en pistage / en olfaction ;</p> <p>Mise en situation n°3 : la conduite du chien sur une interception / défense.</p> <p>« Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, voire une mise en situation.</p>	<p>L'ensemble des étapes est réalisé conformément à la réglementation liée à la sécurité et dans le respect des droits de l'animal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'application est conforme aux techniques de dressage des chiens; - l'entraînement est adapté au maintien du niveau technique atteint ; - les qualités intrinsèques du chien sont prises en compte pour le spécialiser ; - l'entraînement est réalisé au plus près de la réalité.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TÂCHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TÂCHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 2 : ENTRAÎNER LES ÉQUIPES D'UN ÉLÉMENT DE PROTECTION ET D'INTERVENTION				
<p>Dans le respect du cadre législatif et pénal défini en France ou à l'étranger, le cynotechnicien de sécurité et de surveillance réalise l'entraînement aux missions de sécurité et de protection en s'appuyant sur les schémas d'intervention, d'utilisation de l'armement et de la capacité cynotechnique.</p>				
<p>A.1. Préparation et maintien en condition opérationnelle d'un élément de protection et d'intervention.</p>	<p>Réaliser les dossiers de consignes et les schémas d'intervention, en prenant en compte les directives et le contexte.</p> <p>Informé son personnel sur les évolutions portant sur le métier et l'emploi, en utilisant les moyens adéquats, pour garantir la bonne compréhension de tous.</p> <p>S'assurer de la disponibilité de ses moyens humains, canins et matériels, en prenant en compte les besoins du service, en vue d'anticiper les besoins.</p>	<p>Réaliser les dossiers de consignes et les schémas d'intervention, en prenant en compte les directives et le contexte.</p> <p>Vérifier la réglementation en vigueur, au travers du fond documentaire disponible et adapté, afin d'actualiser ses connaissances.</p> <p>Diffuser les informations relatives à la législation, la réglementation, le contexte..., en utilisant les bons supports.</p> <p>S'assurer de la bonne compréhension des informations.</p> <p>S'assurer de la disponibilité de ses moyens humains et canins en vérifiant la détention des qualifications des équipes cynotechniques.</p>	<p>« Par la voie de la formation » Mise en situation pratique : réalisation d'une séquence d'entraînement proche du contexte professionnel réel.</p> <p>« Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, voire une mise en situation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les consignes reçues sont respectées ; - les dossiers sont conformes à la réglementation. - La réglementation est actualisée et prise en compte. - Les moyens d'information sont utilisés à bon escient. - la compréhension des informations transmises est acquise. - les qualifications sont contrôlées et conformes.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TÂCHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TÂCHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 2 : ENTRAÎNER LES ÉQUIPES D'UN ÉLÉMENT DE PROTECTION ET D'INTERVENTION				
		S'assurer de la disponibilité de ses moyens matériels, en vérifiant l'état qualitatif et quantitatif de celui-ci, pour garantir la sécurité et anticiper son renouvellement.		<ul style="list-style-type: none"> - la présence du matériel est vérifiée. - le bon état du matériel est contrôlé. - les demandes exprimées sont justifiées.
A.2. Réalisation du maintien en condition opérationnelle d'un élément de protection et d'intervention.	<p>Assurer le maintien en condition opérationnelle d'un groupe autonome (constitué uniquement d'équipes cynotechniques) et / ou d'un groupe mixte (équipes cynotechniques + agents de sécurité)</p> <p>Réaliser les séquences d'entraînement des équipes cynotechniques à l'aide d'exercices s'approchant au plus près de la réalité des missions ordonnées, en suivant la progression de travail choisie</p>	<p>Déterminer les niveaux technique et opérationnel des équipes, en les testant sur des ateliers pratiques.</p> <p>Établir les progressions de travail en fonction des demandes de la hiérarchie, au regard du niveau initial, pour atteindre l'objectif opérationnel final.</p> <p>Déterminer des scénarii, en tenant compte de la progression, pour faire acquérir aux équipes les réflexes ad hoc.</p> <p>Préparer les moyens matériels, humains et canins nécessaires en vue de réaliser une séquence conforme.</p> <p>S'assurer de la bonne compréhension de la séquence d'entraînement par ses équipes en indiquant les consignes générales et particulières de l'exercice lors d'un briefing.</p>	<p>« Par la voie de la formation » Mise en situation pratique : réalisation d'une séquence d'entraînement proche du contexte professionnel réel.</p> <p>« Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété complété par un entretien oral avec le jury, voire une mise en situation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le niveau technique des équipes est évalué. - les demandes de la hiérarchie sont prises en compte. - les progressions de travail sont correctement définies. - le but à atteindre est correctement défini. - les exercices mis en place sont cohérents. - l'ensemble des moyens nécessaires est défini. - les consignes sont explicites - la compréhension des consignes est vérifiée.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TÂCHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TÂCHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 2 : ENTRAÎNER LES ÉQUIPES D'UN ÉLÉMENT DE PROTECTION ET D'INTERVENTION				
	<p>Contrôler l'acquisition des savoir-faire, en simulant des situations réelles, afin d'établir un bilan auprès de sa hiérarchie.</p>	<p>Diriger la séquence d'entraînement, en adaptant au besoin l'exercice.</p> <p>Réaliser le débriefing en apportant les points positifs et détailler les axes à améliorer.</p> <p>Évaluer les équipes cynotechniques en fonction de leur spécialité, afin de s'assurer de la capacité opérationnelle de chacune.</p> <p>Établir un bilan, en s'appuyant sur les critères fournis, pour démontrer que les objectifs opérationnels sont atteints.</p>	<p>« Par la voie de la formation » Mise en situation pratique : réalisation d'une séquence d'entraînement proche du contexte professionnel réel.</p> <p>« Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, voire une mise en situation.</p>	<p>- le déroulement de la séquence est en permanence sous contrôle.</p> <p>- les propositions d'évolution sont justifiées ;</p> <p>- l'avis technique respecte les objectifs;</p> <p>- l'évaluation réalisée prend en compte la spécialité des équipes cynotechniques, en cohérence avec les objectifs.</p> <p>- les critères et les indicateurs sont correctement analysés ;</p>

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TÂCHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TÂCHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 3 : ENCADRER UN ÉLÉMENT CYNOTECHNIQUE				
A.1. Mise en œuvre administrative et logistique d'un élément cynotechnique.	Dans le respect des règles du travail et de la sécurité, le cynotechnicien de sécurité et de surveillance organise ou participe à l'organisation interne de son élément et gère les moyens administratifs et logistiques dont il a la charge.			L'ensemble des besoins est pris en compte, afin d'assurer le fonctionnement optimal de l'élément cynotechnique.
A.1.1 : organisation et planification des activités	Organiser la répartition des permanences opérationnelles (service, permanence chenil...), pour assurer l'ensemble des missions confiées, en réalisant un planning. Concevoir un programme d'activités, en réalisant un emploi du temps dédié à l'entraînement des équipes cynotechniques, afin d'assurer un suivi en interne de son service. Assurer le suivi de formation de son personnel, en le formant lors de séances d'instruction et en remplissant la documentation idoine, pour lui permettre d'évoluer.	Prendre en compte les besoins de la structure en utilisant les ressources mises à sa disposition. Identifier les missions du chien en fonction des besoins de la hiérarchie. Élaborer les tours de permanence (de service) pour les équipes cynotechniques sous forme d'un planning afin d'assurer l'ensemble des missions confiées. Concevoir un programme d'activités, en réalisant un emploi du temps dédié à l'entraînement des équipes cynotechniques, afin d'assurer un suivi en interne de son service. Encadrer les séances d'instruction (pratiques et théoriques) en fonction des objectifs fixés, pour faire progresser techniquement son personnel.	« Par la voie de la formation » Mise en situation pratique et/ou écrite. « Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, voire une mise en situation.	- les besoins du service sont définis et pris en compte. - les missions sont clairement définies ; - les besoins de la hiérarchie sont pris en compte. - la planification des tours de permanence est définie et cohérente ; - les activités sont correctement programmées et connues des équipes ; - L'emploi du temps est clair et conforme. - l'instruction répond aux objectifs fixés - la fiche de séance est bien conçue et suivie
		Renseigner la documentation individuelle relative au suivi de formation. (formation professionnelle et promotionnelle)		- le suivi de formation est correctement réalisé

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TÂCHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TÂCHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 3 : ENCADRER UN ÉLÉMENT CYNOTECHNIQUE				
	Répartir les tâches courantes, en prenant en compte les compétences individuelles, en vue d'aménager au mieux son environnement professionnel.	Répartir les tâches courantes, en prenant en compte les compétences individuelles, en vue d'aménager au mieux son environnement professionnel.		- les tâches sont réparties en adéquation des compétences identifiées.
A.1.2 : gestion et suivi logistique	<p>Faire appliquer les normes relatives à l'entretien des installations (infrastructures chenil, courettes...), en donnant les directives réglementaires, afin d'en assurer la pérennité.</p> <p>Assurer le suivi de l'état qualitatif et quantitatif du matériel... en vérifiant la mise en œuvre de l'entretien, pour être en mesure d'exprimer les éventuelles demandes de renouvellement.</p>	<p>Faire appliquer les normes relatives à l'entretien des installations (infrastructures chenil, courettes...), en donnant les directives réglementaires, afin d'en assurer la pérennité.</p> <p>Contrôler l'application des règles d'entretien des installations.</p> <p>Exprimer les différents besoins (réparation, amélioration...), en réalisant les demandes de travaux nécessaires.</p> <p>Veiller à la réalisation de l'entretien du matériel (spécifique et collectif).</p> <p>Exprimer les besoins en renouvellement en respectant les règles de gestion du matériel.</p>	<p>« Par la voie de la formation » Mise en situation orale et/ou écrite.</p> <p>« Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, voire une mise en situation.</p>	<p>- La mise en œuvre de la réglementation spécifique à l'entretien des infrastructures est correctement appliquée</p> <p>- L'application des règles d'entretien est contrôlée.</p> <p>- les demandes de travaux sont réalisées.</p> <p>- La mise en œuvre de l'entretien du matériel est contrôlée.</p> <p>- Les demandes d'achats sont justifiées selon les besoins.</p>

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TÂCHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TÂCHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 3 : ENCADRER UN ÉLÉMENT CYNOTECHNIQUE				
A.2. Application et suivi des mesures vétérinaires	Dans le respect des règles d'hygiène vétérinaire, le titulaire de la certification veille au respect de l'application des consignes vétérinaires, afin de garantir la disponibilité opérationnelle de son élément cynotechnique.			
A.2.1 : suivi des normes sanitaires de l'infrastructure	Faire appliquer les consignes vétérinaires relatives à l'entretien de l'environnement de l'animal et de son habitat afin de prévenir l'apparition de maladies infectieuses et parasitaires.	<p>Exprimer les besoins en produits phytosanitaires. Informer en temps réel son personnel sur l'utilisation des produits conformément aux prescriptions de l'industriel.</p> <p>Faire réaliser le nettoyage (quotidien, désinfection hebdomadaire...).</p> <p>Veiller à la mise à disposition des équipements de protection individuelle (EPI). Contrôler l'application des consignes d'hygiène sécurité conditions de travail (HSCT).</p>	<p>« Par la voie de la formation » Mise en situation orale et/ou écrite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le suivi des stocks des produits phytosanitaires est correctement tenu. - Les notices d'utilisation des produits sont diffusées et connues du personnel. - Le nettoyage de l'environnement de l'animal est contrôlé. - Les EPI sont disponibles et accessibles. - La mise en œuvre des consignes HSCT est contrôlée.
A.2.2 : suivi sanitaire du cheptel canin	Faire appliquer les mesures d'hygiène alimentaires et prophylactiques afin de prévenir les risques sanitaires, en assurant le bon conditionnement de l'alimentation ainsi que sa distribution.	<p>Veiller au conditionnement et au stockage de l'alimentation (locaux, date de péremption, gestion des stocks).</p> <p>Définir le rationnement adapté à chaque chien, en fonction des activités et de l'environnement, pour stabiliser son poids.</p> <p>Contrôler la distribution de l'alimentation, en s'assurant de l'affichage du rationnement.</p>		<p>« Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, voire une mise en situation.</p>

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TÂCHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TÂCHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 3 : ENCADRER UN ÉLÉMENT CYNOTECHNIQUE				
	<p>Assurer le suivi administratif et sanitaire des chiens, en analysant les différentes données de chaque animal, pour être en mesure d'apprécier l'état sanitaire de l'animal.</p> <p>Identifier les pathologies et leurs symptômes, pour être en mesure de réagir de façon appropriée en fonction de l'état du chien.</p> <p>S'assurer de la mise à jour des documents relatifs aux procédures vétérinaires au sein de son service, afin d'informer son personnel.</p>	<p>Assurer le suivi administratif et sanitaire des chiens, en remplissant la documentation adéquate (courbe de pesée, calendrier vaccinal, vermifugation...), pour garantir de la bonne santé de l'animal.</p> <p>Apprécier l'état sanitaire de l'animal, en analysant les données reportées sur la documentation, ainsi que par l'observation quotidienne.</p> <p>Identifier les premiers symptômes engageant le diagnostic vital du chien.</p> <p>Mettre en œuvre les gestes élémentaires de secourisme canin adéquats.</p> <p>Mettre à jour la documentation relative aux procédures vétérinaires en prenant en compte les directives reçues.</p> <p>Informers son personnel en diffusant la documentation au sein du service.</p>	<p>« Par la voie de la formation » Mise en situation orale et/ou écrite.</p> <p>« Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, voire une mise en situation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le livret sanitaire est correctement renseigné. - L'état sanitaire du chien est évalué au regard des notions de biologie animale (anatomie, physiologie). - Les symptômes et les principales pathologies sont décelés. - La graduation des urgences et les modes d'action associés sont adaptés. - La documentation sur les procédures vétérinaires est établie. - Le personnel est correctement informé.